

## I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS**

Association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

10, rue Penthièvre

75008 Paris

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'association I4CE

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I4CE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mai 2026

SIRIS S.A.R.L.  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Emmanuel Magnier  
Associé



## **COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Actif .....	4
Bilan passif .....	5
Compte de résultat (1 <sup>ère</sup> partie) .....	6
Compte de résultat (2 <sup>ème</sup> partie) .....	7
Annexes .....	8
1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre .....	8
2. Evènements significatifs de l'exercice .....	8
2.1 Vie de l'association .....	8
2.2 Comptes 2025 .....	12
3. Principes, règles et méthodes comptables .....	13
3.1 Référentiel .....	13
3.2 Méthodes d'évaluation .....	13
3.2.1 Les immobilisations .....	13
3.2.2 Les créances .....	14
3.2.3 Les disponibilités .....	14
3.2.4 Les provisions risques et charges .....	14
3.2.5 Provision pour engagement de retraite .....	14
3.2.6 Fonds dédiés .....	14
3.2.7 Impôts .....	14
3.2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes .....	14
4. Notes explicatives sur le bilan .....	15
4.1 Immobilisations brutes .....	15
4.1.1 Immobilisations incorporelles .....	15
4.1.2 Immobilisations corporelles .....	15
4.2 Amortissements et provisions d'actif .....	16
4.3 Détail des immobilisations et amortissements .....	16
4.4 Etat des créances .....	17
4.5 Produits à recevoir .....	17
4.6 Dépréciation .....	17
4.7 Disponibilités .....	17
4.8 Charges constatées d'avance .....	17
4.9 Fonds propres .....	18
4.10 Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite .....	19
4.11 Fonds dédiés .....	19
4.12 Etat des dettes .....	19
4.13 Produits constatés d'avance .....	19
5. Notes explicatives sur le Compte de résultat .....	20
5.1 Prestations de services .....	20
5.2 Concours publics et subventions .....	20
5.3 Cotisations .....	20
5.4 Contributions financières .....	20
5.5 Autres produits .....	20
5.6 Transfert de charges .....	20
5.7 Charges de personnel .....	20
6. Autres informations .....	21
6.1 Effectif moyen .....	21
6.2 Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006) .....	21
6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus .....	21
6.3.1 Engagements donnés .....	21
6.3.2 Engagements reçus .....	21

---

6.4	Evènements post-clôture .....	21
6.5	Contributions volontaires en nature .....	21
7.	Fonds dédiés.....	22

## Bilan Actif

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025			Exercice clos 31 déc. 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	189 420	121 768	67 652	67 116
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	40 013		40 013	38 639
<b>Total I</b>	<b>229 433</b>	<b>121 768</b>	<b>107 665</b>	<b>105 755</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 547 061		3 547 061	3 231 456
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	38 976		38 976	53 249
Charges constatées d'avance	46 171		46 171	50 673
Valeurs mobilières de placement	3 500 000		3 500 000	2 500 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	593 673		593 673	908 203
<b>Total II</b>	<b>7 725 881</b>	<b>0</b>	<b>7 725 881</b>	<b>6 743 581</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>7 955 314</b>	<b>121 768</b>	<b>7 833 546</b>	<b>6 849 336</b>

## Bilan passif

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	533 840	533 840
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 989 300	1 753 901
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	277 538	235 399
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>2 800 678</b>	<b>2 523 140</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>2 800 678</b>	<b>2 523 140</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 044 217	1 659 649
<b>Total II</b>	<b>2 044 217</b>	<b>1 659 649</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	149 905	140 862
<b>Total III</b>	<b>149 905</b>	<b>140 862</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	206 557	143 740
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 032 870	982 414
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	112 469	6 731
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 486 850	1 392 800
<b>Total IV</b>	<b>2 838 746</b>	<b>2 525 685</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>7 833 546</b>	<b>6 849 336</b>

## Compte de résultat (1<sup>ère</sup> partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	204 150	218 950
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	196 386	202 751
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 780 249	3 218 132
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	274 797	340 077
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 287 291	1 612 394
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0	13 964
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	1 504 329	763 469
Autres produits	2 002	256
<b>Total I</b>	<b>7 249 204</b>	<b>6 369 993</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	889 723	798 547
Aides financières	186	
Impôts, taxes et versements assimilés	324 606	318 655
Salaires et traitements	2 432 419	2 367 319
Charges sociales	1 420 879	1 370 270
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 252	21 565
Dotations aux provisions	9 043	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	1 888 896	1 302 675
Autres charges	13 917	186
<b>Total II</b>	<b>7 007 921</b>	<b>6 179 217</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>241 283</b>	<b>190 776</b>

## Compte de résultat (2<sup>ème</sup> partie)

En euros	Exercice clos 31 déc. 2025	Exercice clos 31 déc. 2024
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	47 704	82 139
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>47 704</b>	<b>82 139</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>47 704</b>	<b>82 139</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>288 986</b>	<b>272 914</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		17 865
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>0</b>	<b>-17 865</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 449	19 651
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>7 296 908</b>	<b>6 452 132</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>7 019 370</b>	<b>6 216 733</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>277 538</b>	<b>235 399</b>

## Annexes

### 1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'institut de l'économie pour le climat (I4CE – Institute for climate economics) est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Nous promovons des politiques efficaces, efficientes et justes. Nos 40 experts collaborent avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias. Nos travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, financement du développement, réglementation financière, tarification carbone et certification carbone.

I4CE est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. Son conseil d'administration est composé de 11 administrateurs et présidé par Jean Pisani-Ferry.

Avec près d'une quarantaine de collaborateurs, l'institut réunit des experts et une équipe support de tous horizons.

### 2. Evènements significatifs de l'exercice

#### 2.1 Impacts de l'association

##### En France

##### **Collectivité territoriale : Concilier ambition climatique et équilibre budgétaire, le défi des prochains Maires**

En 2025, I4CE a outillé les collectivités pour transformer l'ambition climat en décisions budgétaires, dans la continuité de ses travaux sur le financement de l'action climatique locale. Nous avons publié la méthode « PPI aligné climat », coconstruite et testée avec des collectivités volontaires, pour identifier les besoins d'investissement, les chiffrer et les intégrer au plan pluriannuel d'investissement du mandat.

Déclinée en guide méthodologique et en fiches techniques sectorielles, la démarche propose un cadre opérationnel pas à pas visant à permettre aux collectivités locales d'évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leur plan climat, et de transformer leurs objectifs sectoriels en programmation des investissements. En rapprochant services climat et finances, l'outil facilite un dialogue d'arbitrage entre priorités, calendrier, trajectoire d'endettement et soutenabilité, et peut s'articuler avec les démarches de budget vert/annexe verte pour éclairer les choix budgétaires.

Cette année, I4CE a également travaillé sur la caractérisation et la quantification des dépenses des collectivités locales défavorables au climat, aussi appelées « dépenses brunes », à travers une première revue nationale et inédite de ces dépenses.

**Adaptation au changement climatique :** « 1,7 milliard d'euros de dépenses publiques directement dédiées à l'adaptation au changement climatique de la France en 2025 »

Ces 1,7 milliard d'euros ne représentent que la partie émergée de l'iceberg de l'adaptation : en réalité plusieurs dizaines de milliards d'euros de politiques préexistantes de plus en plus nécessaires dans un contexte de changement climatique et/ou avec de forts cobénéfices en matière d'adaptation »

2025 a marqué le début de la mise en œuvre du 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique. Après avoir contribué aux débats sur son élaboration, I4CE a poursuivi ses travaux sur les moyens pour l'adaptation en proposant une vision d'ensemble des financements nationaux contribuant à cet objectif, ainsi que des besoins restant à couvrir dans une quinzaine de domaines d'action publique.

Nos résultats mettent en évidence une dynamique d'adaptation en nette progression ces dernières années, mais fragilisée par le contexte budgétaire en 2025.

Il y a pourtant des besoins additionnels incontournables, commun à toutes les trajectoires d'adaptation : renforcer les capacités d'accompagnement et d'ingénierie, poursuivre l'intégration d'un « réflexe adaptation » dans investissement existants et se préparer à réagir mieux aux crises. Ils mettent également en lumière des choix structurants qui restent à opérer, dépendant d'arbitrages

politiques encore ouverts sur ce qu'il convient de préserver ou de transformer.

La question qui suit est celle du financement de ces actions d'adaptation. Nous avons proposé un état des lieux des débats en cours et souligné la nécessité d'explorer des leviers au-delà du seul financement public. Une première incursion a été menée à travers une étude sur le rôle des banques et des assurances dans l'adaptation de l'immobilier, prélude à des travaux plus approfondis en 2026.

**L'accessibilité de la transition pour les ménages :** Le reste à charge pour la rénovation performante d'une maison au fioul pour un ménage de la classe moyenne inférieure a baissé de 15 000 € en 10 ans.

Pour être acceptées par les ménages, les politiques climatiques doivent leur donner accès aux solutions de transition (voiture électrique, transports en commun, isolation du logement, changement de chauffage, etc.). Depuis 2023, nous suivons donc l'évolution des conditions d'accès aux solutions de transition, et affinons au fur et à mesure notre compréhension des freins rencontrés, avec pour objectif une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité des ménages dans l'élaboration des politiques publiques.

En 2025, nous avons publié une nouvelle édition de notre Observatoire des conditions d'accès à la transition écologique pour les ménages, en nous concentrant cette fois sur les classes moyennes, au cœur du débat politique. Nous avons inclus une perspective historique, afin d'identifier les facteurs qui ont amélioré – ou détérioré – l'accessibilité des solutions de transition sur les dernières années. Nos analyses, reprises dans le rapport public de la Cour des comptes sur la transition écologique, ont montré que les progrès récents résultent surtout de l'augmentation des aides et ont à l'inverse été freinés par la hausse du coût des solutions. Nous continuerons d'explorer ces questions dans l'édition 2026 de l'Observatoire.

**Investissements climat :** Pour la première fois en dix ans hors crise sanitaire, les investissements climat recensés dans le Panorama d'I4CE ont reculé pour s'établir à 102 milliards d'euros

Nos analyses attribuent cette baisse préoccupante à des difficultés conjoncturelles, mais aussi à des revers dans les budgets publics et dans la réglementation.

Pourtant, réduire les émissions reste une nécessité planétaire, sortir des énergies fossiles un impératif pour notre indépendance, et investir en faveur du climat une opportunité économique pour le pays. Ces constats, issus de l'édition 2025 de notre Panorama des financements climat, ont été repris l'an dernier par les pouvoirs publics dans leur stratégie bas-carbone, dans leur stratégie de financement pluriannuelle, ou encore dans le nouveau rapport public thématique de la Cour des Comptes.

En 2026, il s'agit de rallumer les moteurs de l'investissement climat. Leur zone de pertinence économique s'élargit, alimentée par l'innovation technique, par les bénéfices des énergies renouvelables déployées à l'échelle planétaire, par la diffusion de modes de vie sobre en énergie et en carbone. Un espace à baliser par l'action publique et à sécuriser par l'accès aux financements publics et privés.

La série des investissements climat a été reconnue d'intérêt général en 2025 par l'Autorité de la statistique publique

### **Agriculture et Forêt**

Articuler les leviers de transition des exploitations agricoles jusqu'au consommateur

En 2025, I4CE a poursuivi ses travaux pour relier enjeux climatiques, soutenabilité économique des exploitations et évolution de la demande alimentaire. Dans un secteur où les leviers sont diffus (pratiques agricoles, transformation, distribution, comportements), l'enjeu est d'identifier des trajectoires crédibles et les instruments capables de les rendre socialement acceptables.

I4CE a publié cette année, en collaboration avec l'Iddri, le scénario TRAMe2035 sur l'évolution des régimes alimentaires des ménages à horizon 2035. En partant des pratiques réelles et des contraintes sociales, il met en évidence les leviers d'action sur les « environnements alimentaires » (prix, offre, information, normes, restauration, etc.) pour rendre une alimentation plus saine et moins émettrice accessible à tous. Nous avons aussi publié l'étude « Le Label Bas-Carbone : quel bilan après 6 ans d'existence ? », qui dresse un état des lieux des projets agricoles et forestiers, de leur robustesse et des pistes d'amélioration du dispositif.

Forêt-bois : des soutiens publics sous tension, des priorités à définir

En 2025, I4CE a approfondi l'analyse des conditions de financement d'une forêt résiliente et utile aux objectifs climatiques, dans un contexte de dépérissement accru et de besoins d'investissement élevés sur le temps long. Face à des dispositifs multiples et parfois difficiles à articuler, la priorité est de maximiser l'impact climatique de chaque euro engagé et de mieux cibler les actions.

Notre rapport « Financer le renouvellement de la forêt » compare les principaux financements publics et le Label Bas-Carbone, met en regard montants et surfaces engagées, et formule des recommandations opérationnelles : prioriser les actions « sans regrets », mieux préserver le carbone des sols, et faciliter l'articulation et le co-financement entre dispositifs.

### **Les Clubs Climat : 15 ans d'action**

Les Clubs Climat sont des réseaux de dialogue et de partage d'expertise dédiés au décryptage des enjeux climatiques pour l'agriculture et la forêt. Ils rassemblent 70 organisations : professionnels agricoles et forestiers, pouvoirs publics, monde de la recherche, entreprises et associations.

Près de 15 ans après leur création, les Clubs Climat continuent de nous prouver une chose : l'action pour le climat continue d'engager et de rassembler les professionnels confrontés aux dérèglements climatiques et aux défis de la transition dans leur activité. Aussi dans un contexte politique de plus en plus polarisé sur les sujets climatiques en 2025, I4CE a fait le choix de renforcer son action en faveur des Clubs Climat.

A travers 6 réunions et 2 dossiers d'analyse, nous avons décrypté les cadres et les outils économiques comme réglementaires à même d'accélérer la transformation des secteurs agricoles et forestiers, tout en maintenant la viabilité économique des filières. Parmi ces outils : la certification carbone. Les Clubs Climat ont de nouveau été un lieu d'échange privilégié pour faire avancer le Label Bas Carbone, qui a fêté ses 6 ans en 2025, et inspirer la construction du nouveau cadre de certification européen (CRCF). La dernière réunion ayant rassemblé une centaine de professionnels du secteur, fut en particulier l'occasion d'identifier des pistes pour renforcer le financement des projets bas-carbone en agriculture et en forêt.

## **En Europe**

**Le suivi des investissements climat européens :** 344 milliards d'euros d'investissement par an d'ici 2030 sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs climat que l'UE s'est fixée.

À mi-chemin vers 2030, l'Europe doit booster ses investissements climat

Dans un contexte géopolitique en mutation, l'Europe dispose d'une opportunité unique de conjuguer action climatique et compétitivité industrielle. Cet objectif ne pourra être atteint que si les ambitions de décarbonation s'accompagnent d'un véritable sursaut d'investissement.

Les travaux d'I4CE sur l'Etat des lieux des investissements climat propose un tour d'horizon des investissements dans la transition climatique. Des progrès ont été réalisés, mais l'écart reste important. En 2023, les investissements climat dans l'UE ont atteint 498 milliards d'euros, loin des 842 milliards nécessaires chaque année pour respecter les objectifs de 2030, laissant un déficit de 344 milliards d'euros. I4CE compte continuer d'alimenter le débat sur le besoin d'un plan d'investissement longue terme pour mobiliser les financements pour la transition en Europe.

En 2026, la révision du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action climatique peut contribuer à mieux structurer la planification et le financement des investissements climat. La Commission européenne souhaite faire des Plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNEC) un outil plus opérationnel pour assurer la mise en œuvre. I4CE proposera des outils pour aider les États membres à bâtir des stratégies pluriannuelles de financement, afin d'atteindre les objectifs et appliquer les réglementations climat adoptés.

Côté finances privées, 2025 a été une année difficile pour le cadre réglementaire (CSRD, CSDDD, plans de transition), victime des débats de simplification. Dans le même temps, le chantier de la planification de la transition des banques s'est poursuivi. I4CE a contribué à renforcer la crédibilité des plans de transition prudentiels (notamment sur les risques d'actifs échoués) et a réuni, lors d'un atelier à huis clos, plus de vingt banques centrales et superviseurs européens pour promouvoir une supervision plus proactive.

**Technologies vertes :** Depuis le pic de 2021, les investissements dans les projets cleantech européens de grande ampleur ont reculé de 35 %.

En 2025, l'UE est passée du diagnostic de ses défis de compétitivité à l'action, avec le lancement du Clean Industrial Deal. Si le processus législatif est resté largement en phase préparatoire, I4CE a mis en avant une question centrale pour la politique industrielle verte : quelles technologies sont stratégiques pour l'Union et doivent être prioritaires dans l'usage des soutiens publics ?

Prendre ces décisions à l'échelle européenne est un exercice exigeant. Dans son rapport marquant de 2024, Mario Draghi a proposé un « outil de coordination de la compétitivité » comme cadre de gouvernance, que la Commission s'est engagée à lancer dans le cadre de la boussole de compétitivité au début de 2025. Cette démarche s'avère complexe, car la politique industrielle est un sujet politiquement sensible et les États membres sont réticents à centraliser les efforts ; il est donc crucial de trouver le juste équilibre en matière de gouvernance européenne. Pour contribuer à la conception de cet outil, I4CE a publié un rapport proposant une méthodologie de priorisation sectorielle, à la suite d'échanges avec la Commission européenne, dont son vice-président exécutif Stéphane Séjourné.

Parallèlement à ce volet de travail sur la gouvernance, I4CE a poursuivi ses activités avec d'autres organisations européennes du secteur des technologies propres via l'Innovation Hub, assurant un leadership stratégique et s'engageant conjointement sur les éléments clés du Pacte industriel propre (Clean Industrial Deal) et du prochain budget de l'UE. Le Hub, réunissant plus que 40 organisations européennes, a maintenu une forte dynamique dans ses activités de partage d'expertise et valorisation par le billet des communications communes et des nombreuses réunions avec des décideurs politiques.

**La certification carbone européenne :** En France, au moins 40 % de la demande de crédits du Label bas-carbone vient de la compensation réglementaire des vols domestiques ; à l'échelle européenne, aucune demande réglementaire n'est prévue à ce stade pour soutenir les projets certifiés par le CRCF

Un cadre de certification presque opérationnel, des financements qui restent à structurer

Alors que l'UE s'efforce de trouver des outils efficaces pour la transition dans les secteurs agricole et forestier, l'expérience et les recommandations d'I4CE en matière de certification soutiennent les développements et clarifient les points de vigilance liés à l'absence de mesures réglementaires.

I4CE a aussi joué le rôle de facilitateur entre les parties prenantes des filières agricole et forestière lors du Carbon Farming Summit européen ou encore à travers des groupes de travail sur la forêt dans le cadre du projet INFORMA.

L'expertise d'I4CE sur la certification carbone et les marchés carbone volontaires et réglementaires a également été partagée auprès d'acteurs de terrain, comme des conseillers agricoles français et européens dans le cadre des projets Life Carbon Farming, Climate Farm Demo ou encore CARMINA.

## A l'international

**Financement de la transition :** 18 ministères des Finances avec lesquels nous avons échangé et collaboré sur l'élaboration de plans de financement et d'outils de mise en œuvre de la transition

Renforcer l'action nationale dans un contexte géopolitique défavorable

En 2025, dans un contexte géopolitique et économique défavorable à l'action climatique internationale, I4CE a concentré ses efforts sur le développement d'outils et d'espaces d'apprentissage entre pairs pour soutenir la mise en œuvre de la transition au niveau national.

Nous avons collaboré avec divers acteurs sur l'élaboration de stratégies de financement nationales, coorganisé un échange Sud-Sud réunissant des représentants de ministères des finances d'Amérique latine et d'Afrique, et dispensé une formation sur ce thème à l'AFD. En tant que co-responsables du groupe de travail sur le financement du réseau international de think tanks INETTT, nous avons également entrepris un travail de coordination et de renforcement des capacités.

En amont de la COP30, qui s'est tenue à Belém, et qui se devait d'être un tournant pour la mise en œuvre de la transition, nous avons publié plusieurs rapports, (estimations des besoins d'investissement des pays émergents et en développement, instruments de

tarification du carbone et exploitation des revenus) et nous avons mené la coordination d'un processus avec des partenaires du G20 pour suivre, évaluer et renforcer les progrès accomplis en termes d'alignement des flux financiers avec les objectifs climatiques.

Enfin, nous avons coorganisé des side-events officiels et présenté nos travaux lors de plusieurs événements internationaux, dont la 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le financement du développement, la conférence Innovate4Climate et la COP30.

**Financement du développement et du climat : passer de l'ambition à la mise en œuvre**

En 2025, dans un contexte marqué par la contraction de l'aide publique au développement (APD) et par les débats sur la mise en œuvre du nouvel objectif de finance climat de \$300 milliards par an à l'horizon 2035, I4CE a concentré ses travaux sur les leviers opérationnels permettant d'accroître et de mieux orienter les financements climatiques vers les pays en développement.

Premièrement, nous avons mis en avant le rôle important de l'intermédiation financière – stratégie consistant à prêter à des acteurs financiers locaux plutôt que de financer directement des projets – dans le financement de la transition climatique et comparé les pratiques des bailleurs pour le verdissement des systèmes financiers locaux.

Deuxièmement, nous avons proposé, avec nos partenaires, des analyses et recommandations pour amplifier la contribution des banques publiques de développement (BPD) au financement de trajectoires de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique.

Enfin, dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires, nous avons étudié comment de nouvelles ressources telles que les contributions issues de taxes solidaires – sur les billets d'avion, les transactions financières, etc. – peuvent utilement compléter l'APD et contribuer au financement du développement et de l'action climatique.

Nous avons présenté nos résultats au sommet Finance in Common au Cap et lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement de Séville, qui a reconnu pour la première fois le rôle central des BPD. L'équipe a aussi organisé des événements en marge de la COP30 et lors de la première Paris Climate and Nature Week. Enfin, nous avons contribué, avec nos

partenaires, à la formulation de recommandations pour les décideurs (G20, présidence brésilienne de la COP30).

### **Mainstreaming Climate in Financial Institutions**

En tant que Secrétariat de l'initiative Mainstreaming Climate in Financial Institutions, nous avons facilité le dialogue entre 58 institutions financières publiques et privées actives à la fois dans des pays développés et en développement, à travers neuf webinaires organisés dans l'année, et deux événements à la COP. Ces échanges entre pairs organisés tous les mois ont permis d'échanger analyses, outils et bonnes pratiques quant aux opportunités et défis opérationnels liés à l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, à la gestion des risques climatiques et à l'intégration de ces questions dans leurs organisations.

En 2025, l'initiative s'est élargie, accueillant quatre nouveaux membres (National Mortgage Company of Armenia, Vivriti Capital, Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin et UBCI).

Et pour finir, le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité, la situation financière, la trésorerie ou les perspectives de la société à la date d'arrêt des comptes. Aucun ajustement comptable spécifique n'a donc été constaté à ce titre.

## **2.2 Comptes 2025**

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de 277.538 euros contre un excédent de 235.399 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, les fonds propres de l'association s'élèvent à 2.800.678 euros après impact du résultat 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## 3. Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 Référentiel

#### Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général, des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 ainsi que du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

#### Changement de méthode comptable

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

#### **Changement de comptabilisation**

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultats exceptionnels :
  - o Les opérations de cession /sortie d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières
  - o Les quotes-parts de subventions d'investissement virés au compte de

résultats figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;

- o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation)
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
  - o Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature
  - o Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congé de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

#### **Changement de présentation :**

Les principaux impacts à compte de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :
  - o Le résultat exceptionnel est synthétisé sur deux lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
  - o Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise par amortissement dépréciations et provisions »
- Présentation du bilan :
  - o Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
  - o Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
  - o Les avances et acomptes sont regroupées dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles),

#### **Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnés dans l'annexe que les que les informations à caractère significatif.

### 3.2 Méthodes d'évaluation

#### 3.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur

durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	: 1 à 3 ans
Agencements	: 6 à 10 ans
Matériel informatique	: 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	: 10 ans

### 3.2.2 Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

### 3.2.3 Les disponibilités

Les disponibilités comprennent un compte courant et des comptes à terme.

### 3.2.4 Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

### 3.2.5 Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

### 3.2.6 Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

### 3.2.7 Impôts

L'association exerce principalement une activité non lucrative. Toutefois, une partie limitée de ses activités, représentant moins de 5 % de l'activité globale, présente un caractère fiscalement imposable. Il s'agit notamment de missions d'expertise, d'appui ou d'accompagnement

réalisées dans des conditions entrant dans le champ des impôts commerciaux.

À ce titre, l'association est assujettie aux impôts commerciaux pour cette fraction sectorisée de son activité, notamment à la taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations taxables, ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés au titre des résultats imposables correspondants. Les autres activités de l'association demeurent placées hors du champ des impôts commerciaux, sous réserve du respect des conditions applicables aux organismes sans but lucratif.

L'association supporte également l'impôt sur les sociétés au titre des revenus de ses valeurs mobilières de placement, conformément au régime fiscal applicable à ces produits.

À la clôture de l'exercice, l'association dispose d'un déficit fiscal reportable d'environ 137 765 €. Ce déficit est susceptible de venir en diminution des résultats imposables futurs, sous réserve des règles fiscales en vigueur et de la réalisation ultérieure de bénéfices imposables suffisants.

### 3.2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 15.720 euros TTC au titre l'année 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	15.720
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	15.720

## 4. Notes explicatives sur le bilan

### 4.1 Immobilisations brutes

En euros	2024	↗	↘	2025
<i>Incorporelles</i>				
<i>Incorporelles en cours</i>				
<i>Corporelles</i>	161 920	28 973	1474	189 419
<i>Financières</i>	38 639	1763	390	40013
<b>Total</b>	<b>200 559</b>	<b>30 736</b>	<b>1864</b>	<b>229 432</b>

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

#### 4.1.1 Immobilisations incorporelles

Aucunes immobilisations incorporelles

#### 4.1.2 Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond à l'acquisition de nouveaux PC.

## 4.2 Amortissements et provisions d'actif

En euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amort. Ouverture	Dotations exercice	Reprises / Sorties	Amort. Clôture
Incorporelles						
Corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	94 804	28 253	1 289	121 768
Financières						
<b>Total</b>			<b>94 804</b>	<b>28 253</b>	<b>1 289</b>	<b>121 768</b>

En euros	2024	↗	↘	2025
Incorporelles				
Corporelles	94 804	28 253	1 289	121 768
Financières				
<b>Total</b>	<b>94 804</b>	<b>28 253</b>	<b>1 289</b>	<b>121 768</b>

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

## 4.3 Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Installations, Aménagements	52 426	34 729	17 697
Matériel bureau et info.	118 268	77 228	41 041
Mobilier de bureau	18 725	9 811	8 913
Immob. Incorporelles			
<b>Total</b>	<b>189 419</b>	<b>121 768</b>	<b>67 652</b>

#### 4.4 Etat des créances

<i>En euros</i>	<i>Brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>	0	0	0
<i>Créances de l'actif circulant</i>	3 586 037	3 586 037	0
<i>Charges constatés d'avances</i>	46 171	46 171	0
<b>Total</b>	<b>3 632 208</b>	<b>3 632 208</b>	<b>0</b>

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions ou contributions financières de l'exercice 2025 à recevoir en 2026.

#### 4.5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 28.525 euros correspondant aux intérêts financiers.

#### 4.6 Dépréciation

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

#### 4.7 Disponibilités

<i>En euros</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	3 500 000	2 500 000
<i>Comptes à terme</i>		
<i>Comptes Livrets</i>		
<i>Intérêts à recevoir</i>		
<i>Comptes bancaires</i>	593 228	907 758
<i>Caisses</i>	445	445
<b>Total</b>	<b>4 093 673</b>	<b>3 408 203</b>

Au 31 décembre 2025, la trésorerie s'élève à 4.093.673 euros.

#### 4.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 46.171 euros.

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges comptabilisées au cours de l'exercice mais se rapportant, en tout ou partie, à un exercice ultérieur. Elles concernent principalement les assurances, les loyers et la taxe carbone. Leur rattachement aux exercices concernés est déterminé en fonction de la période couverte par la facture, selon une répartition prorata temporis.

#### 4.9 Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	533 840				533 840
Réserves	1 753 901	235 399			1 989 300
Report à nouveau					
Excédent 2024	235 399	(235 399)			0
Excédent 2025			277 538		277 538
<b>Situation nette (a)</b>	<b>2 523 140</b>	<b>0</b>	<b>277 538</b>		<b>2 800 678</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	0				
Provisions réglementées					
<b>Total</b>	<b>2 523 140</b>	<b>0</b>	<b>277 538</b>		<b>2 800 678</b>

Le résultat 2024 d'un montant de 235 399 euros a été affecté en réserves conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

#### 4.10 Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2024	↗	↘	↘	2025
				Non utilisée	
Provision pour engagement de retraite	140 862	9 043			149 905
<b>Total</b>	<b>140 862</b>	<b>9 043</b>			<b>149 905</b>

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 3.2.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

Les produits constatés d'avance correspondent aux sommes perçues au titre des conventions dont les conditions de reconnaissance en produits ne sont pas encore intégralement remplies à la clôture de l'exercice. Leur reprise en produits est effectuée selon le rythme prévu par chaque convention, et plus précisément à la date ou selon l'échéancier de reprise mentionné dans ladite convention.

#### 4.11 Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 7 de la présente annexe.

#### 4.12 Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières				
Fournisseurs	206 557	206 557		
Dettes fiscales & sociales	1 032 870	1 032 870		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	112 469	112 469		
Prod. constatés d'avance	1 486 850	1 486 850		
<b>Total</b>	<b>2 838 746</b>	<b>2 838 746</b>		

#### 4.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.486.850 euros.

Ces produits constatés d'avance sont composés principalement du lissage de la subvention d'équilibre de la caisse des dépôts et consignations.

## 5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

### 5.1 Prestations de services

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées à des conférences ou des interventions réalisées.

<i>En euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<i>Prestations de service</i>	171 637	176 295
<b>Total</b>	<b>171 637</b>	<b>176 295</b>

Répartition du CA selon la zone géographique

<i>En euros</i>	<b>2025</b>
<i>Union européenne</i>	76 485
<i>France</i>	95 152
<b>Total</b>	<b>171 637</b>

### 5.2 Concours publics et subventions

<i>En euros</i>	<b>2025</b>
<i>Subventions projets</i>	1 867 749
<i>Subventions d'équilibre</i>	1 912 500
<b>Total</b>	<b>3 780 249</b>

Elles sont principalement composées de la subvention d'équilibre de la Caisse des Dépôts et Consignations.

### 5.3 Cotisations

<i>En euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<i>Cotisations</i>	204 150	218 950
<b>Total</b>	<b>204 150</b>	<b>218 950</b>

Il s'agit de cotisations sans contrepartie appelées pour l'année civile. Son montant, forfaitaire, varie en fonction de la structure (Entreprise, association...)

### 5.4 Contributions financières

<i>En euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<i>Contributions Financières</i>	1 287 290	1 612 394
<b>Total</b>	<b>1 287 290</b>	<b>1 612 394</b>

### 5.5 Autres produits

<i>En euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<i>Mécénats</i>	274 797	340 077
<b>Total</b>	<b>274 797</b>	<b>340 077</b>

### 5.6 Transfert de charges

Le compte est supprimé depuis l'application du nouveau règlement.

### 5.7 Charges de personnel

<i>En euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<i>Impôts et taxes</i>	317 592	307 361
<i>Salaires</i>	2 432 419	2 367 319
<i>Charges sociales</i>	1 063 463	1 040 884
<i>Autres charges de personnel</i>	357 416	329 385
<b>Total</b>	<b>4 170 890</b>	<b>4 044 949</b>

La poste autres charges de personnel correspond au versement pour le comité d'entreprise, l'intéressement et l'abondement.

## 6. Autres informations

### 6.1 Effectif moyen employé pendant l'année

	2025	2024
Ouvriers		
Employés, techniciens, agents de maîtrise		
Cadres et ingénieurs	36.58	35.63
<b>Total</b>	<b>36.58</b>	<b>35.63</b>

### 6.2 Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- Le Président, le Trésorier, le Directeur de l'association.

Seul le Directeur de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

### 6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

#### 6.3.1 Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

Provision calculée selon le **logiciel MYFIDES**

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

3% Constant pour la catégorie : Cadres

1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.96 % (inflation comprise).

La table de mortalité utilisée est la TH/TF 00-02

Salaires reconstitués en cas d'arrêt maladie

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 50 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

#### 6.3.2 Engagements reçus

Néant

#### 6.4 Evènements post-clôture

Néant

#### 6.5 Contributions volontaires en nature

I4CE a bénéficié de la mise à disposition d'une experte de la Banque de France depuis le 18 septembre 2023 dans le cadre d'un mécénat de compétences.

La convention a été reconduite jusqu'au 17/09/2026.

## 7. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation</b>							
LIFE	31 003		28 854			2 149	
ADEME	300 000	378 000	300 000			378 000	
Banque Mondiale	38 486		38 486			-	
Expertise France	130 000		130 000			-	
FEADER	0	56 107				56 107	
Banque des Territoires	97 000		97 000			-	
HORIZON EUROPE	275 972	717 791	152 800			840 963	
AFD	57 500	170 000	57 500			170 000	
CGDD		15 000				15 000	
<b>Total</b>	<b>929 961</b>	<b>1 336 898</b>	<b>804 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 462 219</b>	<b>0</b>
<b>Contributions financières d'autres organismes (1)</b>							
EUROPEAN CLIMATE FOUNDATION	419 631	220 000	409 631			230 000	
ClimatWorks Foundation	41 056		41 056			-	
Breakthrough Energy	110 000		90 000			20 000	
CARASSO	150 000		150 000			-	
France Bois Forêt	9 000		9 000			-	
Fondation de France	-	266 000				266 000	
Founder's pledge	-	38 750				38 750	
The climate group		6 247				6 247	
Agora Think Tanks GmbH		21 000				21 000	
<b>Total</b>	<b>729 687</b>	<b>551 997</b>	<b>699 687</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>581 997</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 659 648</b>	<b>1 888 895</b>	<b>1 504 327</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 044 216</b>	<b>0</b>